

REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DU GOETHE-INSTITUT KAMERUN

Généralités

1. La bibliothèque dispose des médias et des informations sur la culture, l'histoire et la société allemande ainsi que sur les relations germano-camerounaises dans ces domaines. Elle est ouverte à tous les intéressés. La consultation des livres et des médias à l'intérieur de l'institut est libre et gratuite.

Inscription

2. Une carte de membre en cours de validité est nécessaire pour l'emprunt des documents audio. Cette carte est établie après présentation d'une pièce d'identité. Les informations sont enregistrées dans une base de données du Goethe-Institut en Allemagne. Elles sont utilisées uniquement dans le cadre de la création, réalisation et résiliation de la relation contractuelle entre le membre et la bibliothèque et ne sont pas communiquées à des tiers. Le membre dispose toujours de la possibilité de consulter les données personnelles enregistrées dans le cadre de cette relation contractuelle.
3. Les enfants et jeunes de moins de 18 ans ne peuvent devenir membres de la bibliothèque que sur présentation d'une autorisation parentale.
4. Un compte d'utilisateur en cours de validité est nécessaire pour l'utilisation d'internet. Celui-ci peut être établi sur présentation d'une pièce d'identité ou de la carte d'étudiant du Goethe-Institut. Les informations relatives aux utilisateurs seront enregistrées dans la base de données du Goethe-Institut et ne sont pas communiquées à des tiers.

Frais

5. Les frais pour les services de la bibliothèque sont fixés dans la grille de prix de la bibliothèque du Goethe-Institut Kamerun.
6. La perte de la carte de membre doit être immédiatement signalée à la bibliothèque.

Prêt et utilisation des médias

7. Le délai du prêt des documents prêtables est de 2 semaines. Deux documents peuvent être empruntés à la fois pour cette période. Pour certains documents ils existent des conditions d'emprunt différentes.
8. Le prêt des livres et des CD peut être prolongé une fois à condition que le délai de prêt n'ait pas été dépassé et qu'il n'y ait pas de réservation.
9. Tout document doit être rendu en cas de voyage et ceci même si le retour du voyage est prévu avant l'expiration du délai de prêt.
10. Les ouvrages de référence, certains journaux et revues, les DVD ainsi que les médias avec une marque particulière respective sont exclus du prêt.
11. Le prêt des documents empruntés à des tiers n'est pas autorisé.
12. Des documents empruntés peuvent être réservés (également par téléphone ou par e-mail). Vous serez averti dès leur retour à la bibliothèque par e-mail et ils resteront à votre disposition pendant 5 jours.
13. En cas de retard, il vous sera demandé de payer une amende par jour et par document dont le montant est fixé dans la grille de prix de la bibliothèque du Goethe-Institut Kamerun.

14. Les supports audiovisuels empruntés ne doivent être utilisés que pour des fins privées. Il n'est pas permis de les copier.
15. Les livres et documents empruntés doivent être traités avec soin. L'emprunteur est responsable en cas d'endommagement ou de perte. Il doit vérifier l'état des documents avant l'emprunt et l'utilisation. Le cas échéant il est tenu d'informer le personnel de la bibliothèque sur l'état non satisfaisant d'un média.
16. Il n'est pas permis d'emprunter des documents avec la carte d'un autre membre. L'intention seule est sanctionnée par une amende.
17. Il n'est pas permis de faire sortir des documents de la bibliothèque sans l'accord au préalable de l'un des collaborateurs du Goethe-Institut. L'intention seule est sanctionnée par une amende.
18. L'utilisateur est responsable du respect des droits d'auteur.

L'utilisation des appareils techniques

19. Les terminaux d'internet de la bibliothèque peuvent être utilisés par les titulaires d'un compte en cours de validité. Il n'est pas permis d'utiliser l'internet avec le compte d'une autre personne.
20. Les terminaux d'internet à l'intérieur de la bibliothèque sont réservés aux membres de la bibliothèque.
21. L'utilisateur devra répondre de toute infraction au respect des droits d'auteur, de la protection des données et des dispositions légales en vigueur.
22. Les films appartenant à la bibliothèque peuvent être visionnés aux postes de travail aménagés.
23. Les CD de la bibliothèque peuvent être écoutés avec les lecteurs CD prévu.
24. Une photocopieuse et un poste scanner à l'intérieur de la bibliothèque sont à la disposition des visiteurs.
25. La durée de l'utilisation des appareils techniques peut être limitée.

Comportement à l'intérieur de la bibliothèque

26. Il n'est pas permis de sortir de la bibliothèque par l'entrée latérale.
27. Les installations et les médias doivent être traités avec ménagement. Il n'est pas permis de manger, de boire (à l'exception de l'eau), de fumer ou d'utiliser des téléphones portables dans les locaux de la bibliothèque. Les instructions des collaborateurs de la bibliothèque doivent être observées.
28. Les postes de travail ne peuvent pas être réservés.
29. Des sacs ne doivent pas être amenés à l'intérieur de la bibliothèque.
30. Le Goethe-Institut n'est pas responsable en cas de perte des effets personnels.
31. Les collaborateurs du Goethe-Institut ne sont pas responsables des dégâts causés par négligence.
32. Les heures d'ouverture de la bibliothèque peuvent être limitées exceptionnellement pour des manifestations prévues.
33. Les infractions contre le règlement de la bibliothèque peuvent entraîner une exclusion de la bibliothèque et du Goethe-Institut. Par ailleurs, nous nous gardons le droit d'exiger une taxe de traitement en cas de sanction.
34. Ce règlement prend effet le 8. septembre 2016.

Yaoundé, le 5. septembre 2016

La direction du Goethe-Institut

GRILLE DE REMUNERATION DE LA BIBLIOTHEQUE DU GOETHE-INSTITUT KAMERUN

Les frais suivants sont prélevés pour les prestations de service de la bibliothèque:

Cotisations¹

- | | |
|---------------------------------------|--------------------|
| • Enfants/Jeunes en dessous de 18 ans | 0 F CFA / année |
| • Elèves, Etudiants | 6000 F CFA / année |
| • Etudiants du Goethe-Institut | 0 F CFA / année |
| • Enseignants d'allemand ² | 6000 F CFA / année |
| • Autres | 8000 F CFA / année |

D'autres prestations de service

- | | |
|--|---------|
| • Renseignement bibliographique simple | 0 F CFA |
| • Renseignement spécialisé simple ³ | 0 F CFA |

- | | |
|--|----------------------|
| • Renseignements complexes | sur demande |
| • Photocopies d'articles d'une bibliothèque en Allemagne par subito e.V. | 0 F CFA ⁴ |
| • Visite guidée | 0 F CFA |
| • Bon de copie (pour 40 copies noir et blanc A4) | 1000 F CFA |

D'autres frais

- | | |
|---|------------------------------------|
| • Amende de retard par média et par jour ouvrable | 100 F CFA |
| • Frais en cas d'endommagement ou en cas de perte | Le coût d'achat du média respectif |
| • Frais d'une nouvelle carte | 1000 F CFA |
| • Taxe de traitement en cas de sanction | 20000 F CFA |

¹ L'utilisation de la bibliothèque est gratuite

² Après confirmation du Goethe-Institut Kamerun

³ Pour des mentions légales, nous ne sommes pas habilités de donner des renseignements juridiques et médicaux.

⁴ Plus les frais de subito e.V.